

## SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

**Présents** : Mrs. SUARD, HAIMET, BRIERE, SUCAUD, LAGNEAU  
Mmes PINGAULT, RETAILLÉ F., RETAILLÉ C., CHEMIN.

**Absent non excusé** : Mr. BLANVILLAIN.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

« motion de soutien à l'affectation de deux postes d'enseignants ». Le conseil municipal donne son accord.

### **MOTION DE SOUTIEN A L'AFFECTION DE DEUX POSTES D'ENSEIGNANTS AU COLLEGE DE MOULINS LA MARCHE**

#### **Délibération n° 2019.27.11.01**

Les membres du conseil municipal, soutiennent à l'unanimité, la présente motion et Demandent à Monsieur le directeur Académique des Services de l'Education Nationale Qu'il soit tenu compte de l'avis des élus, d'affecter un professeur de technologie et de latin pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège André Collet de Moulins la Marche.

### **TRAVAUX DE LA SALLE**

Monsieur donne lecture du courrier reçu de la préfecture concernant la demande de DETR qui n'a pas été retenue lors de la programmation 2019. Le conseil municipal décide de déposer un nouveau dossier en 2020.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020**

#### **Délibération n° 2019.27.11.01**

Mr. le Maire présente le projet d'extension et modernisation de la salle communale (annexe de la Mairie). Le montant du devis estimatif s'élève à 210 536.44 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire cette somme au budget 2020 au compte 2313.58 et adopte les modalités de financement suivantes :

- DETR 50 % : 105 268.22 €,  
- Fonds propres : 105 268.22 €,

**Total H.T.**                      210 536.44 €  
**TVA 20 %**                        42 107.29 €

**Total TTC**                      252 643 73 €.

Le conseil municipal charge le Maire de faire une demande de subvention DETR au taux de 50% du hors taxe soit un montant de **105 268.22 €**.

**PRIME DE FIN D'ANNEE**

Une prime de fin d'année de 220 € brut est attribuée à la secrétaire.

**DIVERS**

L'arbre de Noël est prévu à 15 heures le 7 décembre.

La galette des rois est prévue au 11 janvier 2020 à 15 heures.